

Guide

des étudiants
étrangers & de l'Océan Indien





L'île de La Réunion : présentation succincte

Votre futur lieu d'études est un **département français de 763 200 habitants**.

La Réunion a une superficie de 2507 km².
Les 20/60 ans constituent plus de 46% de la population.
La grande majorité des habitants vit le long des côtes où se concentre l'activité économique.
Saint Denis, le chef lieu abrite 135 547 habitants et de ce fait est la plus grande ville de l'outre-mer français.

La population active est évaluée à 323 200 personnes. 31 763 entreprises sont répertoriées.
L'année dernière 224 187 jeunes ont fréquenté les écoles, collèges et lycées tandis que **12 150 étaient inscrits à l'Université**.

L'Enseignement Supérieur accueille et facilite l'intégration des étudiants handicapés.

L'île bénéficie de nombreux **micro-climats**.
Sur la côte, il fait bon pendant l'hiver austral.
Le Tampon, deuxième site universitaire, situé «dans les hauts» connaît par contre pendant cette période des températures fraîches avoisinant les 19° en journée.




Avant de partir



À propos de vos études


► Vous devez faire :

- Pour les étudiants relevant des pays CEF ⁽¹⁾ (Centre pour les Etudes en France), une pré-inscription électronique sur le site internet de CampusFrance  pour demander votre admission préalable (DAP) en L1 (1ère année de Licence) ou L2 (2ème année de Licence) ou pour votre demande de validation des acquis pour les niveaux d'études L3 (3ème année de Licence), M1 (1ère année de Master) et M2 (2ème année de Master).
- Pour les autres étudiants, une pré-inscription sur dossier papier :
 - auprès de l'Ambassade ou du Consulat de France proche de votre lieu de résidence à l'étranger pour votre DAP en L1 ou L2
 - auprès de l'Université de la Réunion pour votre demande de validation des acquis de L3 à M2 inclus.


► Le courrier doit être adressé à l'**Université de la Réunion**

Division des Affaires Scolaires et de l'Enseignement (DASE)


15 Avenue René Cassin - BP 7151 - 97715 Saint-Denis

Messagerie Cedex 9 - La Réunion 

! Pour des études supérieures hors université, adressez-vous directement à l'établissement concerné.

! Pour plus d'informations sur les formations de l'enseignement supérieur et les coordonnées des établissements, consultez le site Internet de l'**ONISEP** .


(1) Algérie - Argentine - Bénin - Brésil - Cameroun - Canada - Chine - Chili - Colombie - Congo Brazzaville - Corée du Sud - Côte d'Ivoire - Etats Unis - Gabon - Guinée - Inde - Japon - Liban - Madagascar - Mali - Maroc - Maurice - Mexique - Russie - Sénégal - Syrie - Taïwan - Tunisie - Turquie - Vietnam

► **Muni de l'autorisation d'inscription**, vous devez demander un **visa long séjour** pour études auprès des consulats et ambassade français de votre pays. Une visite médicale et des garanties financières sont nécessaires. Vous devrez également justifier d'une adresse à La Réunion dès votre arrivée sur le sol français. Pour plus de détails, consultez le site du Ministère des Affaires Etrangères .







À propos de votre logement

► Pour vous loger

• **Le CROUS** (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) vous propose des **chambres en cité universitaire**, à Saint-Denis, au Tampon et à Saint-Pierre, pour un tarif variant de 114 à 272 € par mois. Une caution de 170 à 240 € est obligatoire. La demande doit être faite avant le 30 avril sur le site Internet du CROUS  via le DSE (Dossier Social Etudiant).

Avant de partir

En tant qu'étudiant, la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion vous versera une aide partielle au paiement du loyer (**allocation logement**). La demande peut être faite sur le site Internet . Vous devez contracter une assurance pour votre logement. Cela peut se faire auprès d'une des mutuelles étudiantes : VITAVI ou la LMDE. Il vous en coûtera 31€ pour une chambre en cité universitaire. Si vous êtes dans l'impossibilité de payer le mois de caution et de désigner une caution solidaire et sous certaines conditions, vous pourrez faire appel à 2 organismes pour bénéficier du dispositif loca-pass : Astria et Aidologement . Ces organismes feront l'avance de la caution sous forme de prêt remboursable sans intérêt et se porteront caution pour vous.

• **Vous pouvez louer** une **chambre ou un logement en ville**. Le coût d'entrée dans le logement peut être évalué à 1000€ (premier mois de loyer, caution, frais d'agence, ouverture des compteurs d'eau et d'électricité...). Pour cela, consultez les annonces au «point-info» du CROUS à votre arrivée (tél. : 0262 48 32 15) ou le site Internet du CROUS  «Des thunes pour tes études» - rubrique : "les aides indirectes de l'Etat" ou le site Internet du Journal de l'île de La Réunion  ou encore les agences immobilières.



Une personne ayant une activité salariée stable, domiciliée à La Réunion devra se porter caution. Au cas contraire, trois mois de loyer d'avance seront exigés.

Ne pas oublier dans vos bagages

- Les originaux de vos diplômes et leur traduction en français effectuée par un traducteur assermenté. Ces documents doivent être certifiés
- L'attestation de pré-admission dans votre établissement de formation
- La lettre d'admission en résidence universitaire
- 1 extrait d'acte de naissance traduit en français et légalisé
- Des photographies d'identité (12) en noir et blanc, récentes et identiques, tête nue de format 3,5 x 4,5 cm
- Le justificatif de ressources fourni pour le visa
- La demande d'attestation de l'OFII remis par le consulat lors de la délivrance du visa : ce document devra être renvoyé à l'OFII dans le délai maximum de 3 mois à partir de votre arrivée à La Réunion (voir validation du visa de long séjour pour étudiant en titre de séjour)
- Le carnet de santé et les certificats de vaccination
- Des moyens de paiement (espèces, carte bancaire valable pour les paiements internationaux...) pour les frais d'inscription et de logement.

Avant de partir



À propos de votre budget

► Vous devez vous assurer des **revenus suffisants**


afin d'effectuer vos études dans de bonnes conditions.

Il faut prévoir **pour le premier mois** :

- Inscription + sécurité sociale étudiante obligatoire : entre 400 et 600€ (hors masters 2 professionnels) à payer par chèque, carte bancaire ou mandat cash (voir La Poste)
- Visite médicale obligatoire pour les étudiants détenant un visa de long séjour valant titre de séjour pour entrer à La Réunion : 55€ (timbre fiscal OMI ou timbre fiscal ANAEM)
- Entrée dans le logement + premier mois de loyer :
 - au CROUS : entre 278 et 440 €
 - en ville 1000€ au minimum. Pensez à la co-location qui permet de partager le loyer et les frais d'entrée dans le logement.
- Achat de matériel scolaire : 30 à 80€. Un livre neuf coûte en moyenne 30€. Une foire aux livres d'occasion se tient en début d'année universitaire sur le campus.
- Alimentation : un repas au restaurant universitaire revient à 2,85 €. Un sandwich coûte environ 2 €. Les restaurants universitaires sont fermés les week-ends. Vous aurez besoin de 150 à 200€ par mois pour vous nourrir.

Le budget d'une rentrée est d'environ 1100 € si vous logez en résidence universitaire, voire 2100 € si vous logez en ville.

Les mois suivants, les **charges mensuelles** courantes sont :

- Loyer et frais annexes si vous disposez d'un logement en ville (assurance : environ 10 €, eau/électricité/gaz : 15 €, taxe d'habitation : 30 € environ)
- Alimentation : 150 à 200 €
- Mutuelle : 15 €
- Transport : tout étudiant peut acquérir une carte "libre circulation" à 50 €/an ou 20 €/ trimestre. Cette carte permet d'utiliser tous les réseaux de bus de l'île. 
- Téléphone : variable
- Habillement - loisirs : variable

Il faut disposer **par mois** de 350 € minimum si vous êtes logé en cité universitaire et d'un budget plus conséquent si vous logez en ville (500 à 600 €).



À votre arrivée

► Si vous êtes attributaire d'une chambre en cité universitaire, vous pouvez en prendre possession dès votre arrivée à titre provisoire pendant un mois dans l'attente de votre inscription définitive. Les cités seront ouvertes à partir du 12 août. Si vous arrivez avant cette date, vous devrez prévoir un hébergement provisoire. Vous trouverez des pensions de famille dans les villes principales de la Réunion. Il faut compter entre 10 et 15 € la nuitée. En cas de soucis majeurs, vous pouvez contacter la Direction de l'Hébergement du CROUS au 02 62 48 32 17 (depuis l'étranger + 262 262 48 32 12). Les draps, couvertures, serviettes de toilette, ustensiles de cuisine et la vaisselle ne sont pas fournis.

► Vous devez vous rendre à l'Université :

a) à la **Direction des Affaires Scolaires et de l'Enseignement** (DASE, Bât. Administration centrale "marron" Bât A , Niveau 0 - tél. : 0262 93 80 91) sur le campus universitaire pour effectuer :

- **vosre pré-rentree obligatoire** du 23 août 2010
- votre **inscription administrative** qui vous permettra d'obtenir par la suite une **carte d'étudiant**. Ce document important, remis après le paiement des frais d'inscription prouvera votre qualité d'étudiant affilié à la sécurité sociale, inscrit à la bibliothèque universitaire. Elle vous sera demandée pour passer vos examens, obtenir un job ou d'autres avantages
- votre **inscription pédagogique** obligatoire

Vous pourrez effectuer votre **inscription à la bibliothèque universitaire** dès le lendemain de l'obtention de la carte d'étudiant.

b) à la **Direction des Relations Internationales**

(DRI, Bât. Administration centrale "marron" Bât A , Niveau 0 - tél. : 0262 93 83 21) chargée de l'accueil de tous les étudiants étrangers inscrits à l'Université de la Réunion.

La DRI organise des stages intensifs de Français Langues Etrangères en août, avant le début des cours, deux journées d'accueil (l'une, début septembre et l'autre début octobre), vous aide dans vos démarches (inscription à la DASE, titre de séjour, ouverture d'un compte bancaire...) et facilite votre intégration.

! Pour une inscription en IUT, IAE... veuillez vous rendre directement dans l'établissement concerné pour y effectuer les démarches.



À votre arrivée

► Pour les étudiants arrivant pour la 1ère fois à La Réunion avec un visa « étudiant » long séjour : obligation de faire valider le visa en titre de séjour :

Dès votre arrivée ou dans le délai maximum de trois mois après votre arrivée, vous devez passer une visite médicale obligatoire qui permettra d'être en situation régulière. Vous devez ainsi déposer à la Direction des Relations Internationales (DRI) de l'Université les documents suivants :

- Le formulaire de demande d'attestation OFII, visé par l'autorité diplomatique ou consulaire, qui a délivré votre visa et ce, après avoir complété les rubriques concernant le numéro de votre visa, votre date d'entrée à La Réunion ou dans l'espace Schengen et votre adresse à La Réunion.
- La copie des pages de votre passeport où figurent les informations relatives à votre identité, le visa et le cachet attestant de votre entrée à La Réunion ou dans l'espace Schengen.
- un justificatif de domicile à La Réunion (attestation d'hébergement)
- une photo d'identité de face tête nue
- une enveloppe timbrée (2 timbres à 0,58 €) portant l'adresse de l'OFII (Préfecture de La Réunion - Place Barachois - 97405 Saint-Denis cedex)

Jours de dépôt des dossiers les lundis et jeudis :

- le matin de 8h30 à 12h30

- l'après-midi de 13h30 à 16h30

Dès réception de votre dossier, la DRI l'enverra à l'OFII de La Réunion.

L'OFII enregistrera votre dossier et vous adressera par courrier une attestation de dépôt de dossier et vous convoquera pour passer la visite médicale et valider votre visa. Vous recevrez en plus de votre convocation, une lettre - timbre sur laquelle il faudra coller un timbre OMI (ANAEM) de 55 €, que vous pourrez vous procurer auprès des bureaux de tabac ou des centres des impôts.

Le jour de la convocation, vous devrez présenter à l'agent de l'OFII les documents suivants :

- votre passeport muni du visa adéquat
- la lettre timbre et le timbre OMI (ou ANAEM) à 55 €

L'agent de l'OFII apposera la vignette - visa sur votre passeport. C'est cette validation qui donne valeur de titre de séjour à votre visa.

► Pour les étudiants devant renouveler leur titre de séjour, la Préfecture assure une permanence à l'Université,

sur le campus Nord du Moufia, dans les locaux de la Direction des Relations Internationales (DRI - Bât A niveau 0), tous les vendredis de 8H30 à 12H00 de mi-septembre à fin octobre.

Veuillez fournir tout de suite des dossiers complets.

Après cette période, vous devez vous rendre à la Préfecture de Saint-Denis, à l'accueil du service Etrangers, ouvert du lundi au vendredi de 8H à 13H30 (tél. : 0262 40 75 90 - place du Barachois - 2, Rue de la Messagerie) pour établir votre **carte de séjour temporaire** valable 1 an portant la mention "étudiant". Cette démarche est à faire dès votre inscription dans votre établissement de formation car sa délivrance peut être longue (environ 90 jours).

Vous devrez présenter la copie de la carte de séjour précédente,

l'attestation d'assiduité aux cours et le relevé de notes de l'année écoulée avec les pièces suivantes :

Vous devez présenter les originaux et fournir une photocopie des documents suivants :



- passeport (copie des pages mentionnant l'identité, la validité, le visa et le passage à la frontière)

À votre arrivée

- extrait d'acte de naissance légalisé
- attestation d'inscription pour l'année universitaire en cours
- justificatif de domicile (contrat de location, admission en chambre universitaire, certificat d'hébergement accompagné d'une pièce d'identité de l'hébergeur...)
- 4 photos d'identité récentes et identiques, tête nue, de face, de format 3,5 x 4,5 cm
- 1 enveloppe timbrée à 0,58 €
- attestation bancaire de virement permanent (427 €) ou attestation de prise en charge d'une personne résidant à La Réunion accompagnée de sa carte d'identité et de son avis fiscal ou attestation de bourse

Un récépissé valable 3 mois vous sera remis prouvant que vous avez demandé le renouvellement de votre titre de séjour. Il correspond à un titre de séjour provisoire.

En cas de changement d'orientation, la cohérence dans le cursus sera examinée.


► **Vous pouvez adhérer à une mutuelle étudiante** en complément de la sécurité sociale étudiante obligatoire. La LMDE  et VITAVI  sont deux mutuelles étudiantes présentes sur le campus.

Il vous en coûtera entre 150 et 360 € /an selon les prestations.

- la couverture sociale s'étend du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante
- les prestations mutualistes CMU (Couverture Maladie Universelle) de la Caisse Générale de Sécurité Sociale peuvent vous être accordées sous certaines conditions de résidence et de ressources.

► **Si vous résidez en France** ainsi que vos parents ou tuteurs légaux depuis deux ans ou si vous êtes titulaire de la carte de réfugié de l'OFPPA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides) une **bourse d'Etat de l'Enseignement Supérieur** peut vous être accordée. Vous devez pour cela vous adresser aux services du **CROUS** (tél. : 0262 48 32 15).

A la rentrée 2010, une allocation financière "Parcours de réussite professionnelle (PARP) pourra être attribuée à des étudiants s'inscrivant en IUT, STS ou CPGE (montant 4 800€/an) voir le CROUS

Des renseignements sur d'autres possibilités de financement des études sont communiqués sur le site Internet du Ministère des Affaires Etrangères 

► **Vous devez posséder** un **compte bancaire ou postale** de préférence destiné aux jeunes pour recevoir vos virements d'argent. Il vous faudra verser en dépôt initial entre 0 et 100 € selon les banques et fournir une pièce d'identité (passeport), un justificatif de domicile (l'attestation ou la carte de résidence en cité universitaire ou le bail de votre logement et la carte d'étudiant.

Prenez le temps de bien vous renseigner sur les conditions de gestion de compte qui diffèrent d'une banque à l'autre.

Vous trouverez les agences bancaires à proximité de votre lieu d'études.

Pendant vos études

► **Le Service de restauration du CROUS** met à votre disposition :

- sur le campus Nord: le restaurant la Bourbonnaise ouvert le midi et le soir ainsi qu'une cafétéria, le restaurant Hyppolite Foucque proche de la Cité H. Foucque ouvert uniquement le matin et le midi. Une cafétéria est également mise à votre disposition à l'IUFM et à l'IAE la journée.

- sur le Campus Sud et à l'IUT de Saint-Pierre, un restaurant universitaire et une cafétéria en journée.

Tous ces points de restauration sont ouverts à compter du 16 août.

► **Le Service de la Médecine Préventive Universitaire** vous

convoquera pour une visite médicale obligatoire et gratuite en début d'année universitaire (MPU – tél. : 0262 93 84 00). Ce service met à votre disposition des professionnels : médecins généralistes et spécialistes, psychologue, diététicienne, assistante sociale...


que vous pourrez consulter gratuitement tout au long de l'année.

Les étudiants handicapés y trouveront un accompagnement spécifique.

► **Le Service Social du CROUS** vous offre la possibilité de rencontrer

l'assistant social de votre établissement d'enseignement au 20, rue H. Foucque – tél. : 0262 48 32 52, qui vous accompagnera dans vos démarches et vous aidera à résoudre les difficultés d'ordre personnel, financier, administratif... Vous pourrez également consulter sur place la documentation du service : informations pratiques, législation, brochures...

► **Les étudiants étrangers sont autorisés à travailler** 964 heures/an

après déclaration de l'employeur à la Préfecture 2 jours ouvrables avant l'embauche. Inscrivez-vous pour un **job étudiant** au service E.T.E (tél. : 0262 48 32 02) ou consultez les offres au SUAIO (Service Universitaire d'Accueil, d'Information et d'Orientation) sur  le campus.

La DRI recrute, au début de chaque semestre, des étudiants internationaux pour occuper des jobs d'intervenant d'Anglais dans les écoles de la ville de Saint-Denis.

► **Les Associations d'Etudiants** de l'océan Indien dont le siège social est au CROUS (20 rue H. Foucque) sont :

- L'Association des Etudiants Malgaches de La Réunion (AEMR - tél. : 06 92 31 28 29 - rasetaset@gmail.com)
- L'Association des Etudiants Mauriciens - tél. : 06 92 28 63 84 (aem.reunion@gmail.com)
- L'Association des Etudiants Comoriens à La Réunion (AECR - tél. : 06 92 53 03 28 - aecr1994@yahoo.fr)

Elles faciliteront votre insertion en vous accompagnant dans vos différentes démarches. Certaines d'entre elles organisent une journée d'accueil en début d'année universitaire vers la mi-septembre. Des activités et des rencontres interculturelles vous seront proposées.

► Vous pouvez aller à la rencontre d'autres étudiants à la **Maison des Etudiants**, lieu d'échanges, de convivialité et domiciliée à l'UFR des Lettres et des Sciences Humaines.





► **La Bibliothèque** de votre établissement met à votre disposition un certain nombre de livres et de documents à consulter sur place ou à emprunter ainsi que des photocopieurs (0,13 € la photocopie).

Pendant vos études

► **La Direction des Relations Internationales** (la DRI - tél. : 0262 93 83 21) vous permet, à votre demande, de suivre gratuitement des cours de FLE, de participer à des activités de groupe (discussion, sorties ou organisation de manifestations culturelles) et vous met en contact avec des étudiants de niveau M2 ou doctorat pour assurer un soutien scolaire lors de vos études (explication, aide à la révision).

► **Le Service Universitaire d'Accueil, d'Information et d'Orientation** (le SUAIO - tél. : 0262 93 81 20) présent sur le campus vous permet de faire le point sur votre cursus universitaire, sur les formations et métiers avec un **conseiller d'orientation psychologue**. Un point d'accueil, d'information et d'orientation aide l'étudiant à mieux s'intégrer.

► Pour vos **loisirs** et vos moments de **détente** :

- Vous pourrez pratiquer de nombreux sports en vous inscrivant au **Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives** (SUAPS) ou à l'Association Sportive et Culturelle de l'Université de la Réunion (ASCUR) 
- Le **Théâtre Vladimir Canter** du CROUS  : vous propose tout le long de l'année des concerts, des films, des pièces de théâtre, des expositions... à des tarifs préférentiels
- Le **Service Université Art et Culture** vous permet de participer à la vie culturelle et artistique. La participation aux ateliers de formation et de création donne droit à des points de bonification dans votre cursus 
- Dans les principales villes de l'île, vous trouverez des cinémas, théâtres, médiathèques, piscines, discothèques, musées, consultez **l'île de La Réunion Tourisme** 



NORD

Vers La plaine des Palmistes

RN3

OUEST

EST



UNIVERSITÉ DE
LA RÉUNION

S'ouvrir aux mondes

Université

La Poste

CROUS

RUE DU
GÉNÉRAL ALLERET

Mairie

GENDARMERIE

RUE HUBERT DELISLE

Les services
de la vie
étudiante
CROUS
de la Réunion

Vers Saint-Pierre

SUD



VILLE DU TAMPON



TECHNOPOLE
Ecole d'ingénieur
(ESIROI : IDAI et STIM)



VILLE DE SAINT-DENIS



NORD

OUEST

EST

SUD

VILLE DE SAINT-PIERRE

RN3



UNIVERSITE DE
LA REUNION

Sourire aux mondes



Les services
de la vie
étudiante
CROUS
de la Réunion



FAST FOOD



BOULEVARD BANK



GARE ROUTIERE



Mairie

ROUTE HUBERT DELISLE





Transport

À votre arrivée, de l'aéroport vous pourrez vous rendre en ville (à la gare routière) en 20 minutes par le bus (« Car Jaune ») pour un tarif de 4 € (tél. : 0262 53 54 65). Ce service fonctionne tous les jours de 07h00 à 19h45. En taxi, il vous en coûtera environ 21 €. Les bus sont le seul mode de **transport en commun**. Les «Car Jaune» sillonnent l'île de part en part. À Saint-Denis, les bus de la Citalis relient les différents quartiers de la ville. Les lignes N°6, 7 et 10 vous conduiront du centre-ville à l'Université ou au CROUS en 20 minutes.

La carte « libre circulation » réservée aux étudiants, vous permet d'utiliser librement tous les réseaux de bus de l'île pour 50 €/ an ou 20 €/ trimestre. Pour cela, vous devez vous rendre à la Direction des Déplacements et de la Voirie / Service Transports au 34 rue Notre-Dame de la Source à Saint-Denis (tél. : 0262 20 38 08) pour une première demande ou à la SOTRADER au 266 rue Maréchal Leclerc à Saint-Denis (tél. : 02 62 90 00 50) pour un renouvellement.



Logement

Si vous ne logez pas en cité universitaire, vous devrez passer par une agence immobilière ou un particulier pour la location d'un **logement**. La location auprès d'une agence exige le versement de frais d'agence et d'une caution (1 mois de loyer). Vous devrez apporter la preuve de votre solvabilité. Le plus souvent, une personne salariée devra se porter caution. Dans les deux cas un **contrat de location** (bail) définissant le montant du loyer, la durée et les conditions de la location est établi. Vous devrez obligatoirement contacter une assurance pour le logement. Le loyer se règle dès les premiers jours de chaque mois.




Vie quotidienne

Le salaire minimum (SMIC) est de 8,86 € brut de l'heure. Un kg de riz revient à 1,23 €, un pain de 250 gr. à 0,90 €, un kg de viande (poulet) à 6,50 €, six œufs à 1,50 €, lait (un litre) à 1,05 €, un litre d'essence à 1,45 €, une bouteille de gaz à 19,50 €, un ticket de bus à 1,30 € ou 7,60 € le carnet de 10 tickets pour se déplacer dans Saint-Denis, une place de cinéma à environ 8 €.



Santé

En France, les **soins médicaux** sont payants. Le système de **protection sociale** prévoit une couverture santé, maternité, famille... Pour les étudiants français ou étrangers âgés de moins de 28 ans, c'est la « **sécurité sociale étudiante** ». Elle est obligatoire et gérée par les mutuelles étudiantes (LMDE ou VITAVI). Elle permet la prise en charge des consultations médicales (70%), des médicaments (entre 35 et 100%), du séjour en hôpital (80%)... L'affiliation se fait au moment de votre inscription dans l'enseignement supérieur et coûte environ 200 €. Une carte (**carte vitale**) vous sera délivrée. Elle attestera de votre situation d'assuré social. Sur sa présentation, vous n'aurez pas à faire l'avance de la totalité des frais et ne réglerez que le montant non pris en charge par la Sécurité Sociale et (ou) la mutuelle. **La mutuelle** est facultative et vous permet d'avoir une prise en charge complémentaire. Tout assuré social doit choisir son « médecin référent » qu'il devra consulter pour tout problème de santé avant de s'adresser à un médecin spécialiste (exception faite pour les gynécologues, dentistes, psychiatres, ophtalmologues, pédiatres). En cas de non-respect de cette règle, le remboursement des soins se fera sur une base pénalisant le patient. L'hôpital assure un service de consultations payantes pour **les urgences**. Vous pouvez également faire appel au SAMU (Service d'Aide Médicale d'Urgence) en composant le 15.

Attention: le département de la Réunion n'est plus confronté à une épidémie de Chikungunya mais  des risques peuvent perdurer.

Guide des étudiants étrangers & de l'Océan Indien



adresses utiles

Astria et aidolagement

<http://www.astria.com> ou <http://www.aidolagement.com>

Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion (CAF)

16 rue du Général de Gaulle 97400 Saint-Denis - tél. : 0 820 25 97 40 - <http://www.caf.fr>

Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS)

4, Bd Doret 97400 Saint-Denis - tél. : 0 821 50 09 74 - <http://www.cgss-reunion.fr>

Campus France

<http://www.campusfrance.org/>

Cars Jaunes

Ligne Infos : 0810 12 39 74

Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)

28, Rue Jean Chatel 97400 Saint-Denis - tél. : 0262 20 98 20 - www.crij-reunion.org

Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires de La Réunion (CROUS)

20, Rue H. Foucqque 97490 Sainte Clotilde - tél. : 0262 48 32 32
<http://www.crous-reunion.cnous.fr>

E.T.E : <http://www.crous-reunion.cnous.fr>

Chikungunya : <http://chikungunya.gouv.fr>

CITALIS (transport inter urbain : Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne)

tél. : 0 800 65 56 55 - Trois espaces bus : face à l'Hôtel de Ville rue de Paris
Petit marché - rue Maréchal Leclerc, Chaudron derrière le Jumbo Score

Gare Routière

Boulevard de l'Océan (sur front de mer après le cimelière)
97400 Saint Denis - tél. : 0810 12 39 74

Ile de la Réunion Tourisme (IRT)

4, Place du 20 décembre 97400 Saint-Denis - tél. : 0262 21 00 41 -
<http://www.la-reunion-tourisme.com>

«Le Journal de l'île de La Réunion»

<http://www.clicanoo.com/pa/pa.asp> - rubrique : immobilier

Ministère des Affaires Etrangères

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

Mutuelles Etudiantes

VITTAVI

15 av. René Cassin - 97490 Sainte-Clotilde - tél. : 0825 825 715 - www.vittavi.fr

la LMDE

317 c, Rue Maréchal Leclerc - 97400 Saint-Denis - tél. : 0262 94 47 00 - www.lmde.com

Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP)

5, Rue Maréchal Leclerc - 97400 Saint-Denis - tél. : 0262 41 42 90
<http://www.onisep.fr> - rubrique : atlas des formations du supérieur

Office Français de l'Intégration et de l'Immigration (OFII)

Préfecture de La Réunion- Place du Barachois - 97400 Saint-Denis - tél. : 0262 40 75 38
E-mail : reunion.ofii@ofii.fr
<http://www.ofii.fr/>

Préfecture de La Réunion

1, Avenue de la Victoire - 97400 Saint-Denis - tél. : 0262 40 77 77 - <http://www.reunion.pref.gouv.fr>

Université de La Réunion

15, Avenue René Cassin - 97490 Sainte-Clotilde - tél. : 0262 93 80 80
<http://www.univ-reunion.fr>

La DASE : dase@univ-reunion.fr

La DRI : internat@univ-reunion.fr

Le SUAIO : suaio@univ-reunion.fr

Le Service de la Médecine Préventive : mpu@univ-reunion.fr

Le Service Université Art et Culture : culture@univ-reunion.fr

Pour appeler un de ces services de votre pays, vous devez
faire précéder le numéro de l'indicatif suivant : 00 262.

Exemple : pour appeler le 0 262 48 32 00,
vous devez composer le : 00 262 262 48 32 00.

